

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32385**

Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe XVI Métiers de l'agriculture et de l'aménagement du paysage - Classe 3:
Bourrelier - sellerie harnachement

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|---|
| MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE | MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession |

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

243 Cuirs et peaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du bourrelier un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ du professionnel qui est un connaisseur de la grande variété des types de cuir. Pour s'approvisionner, il est en contact avec les acteurs de la filière : mégisseries (peaux d'ovins, caprins, porcins), tanneries (peaux de bovins), manufactures pouvant fournir des chutes de haute qualité. Il fait le choix d'un tannage pas ou peu polluant, comme celui du tannage végétal. Il maîtrise plusieurs techniques de couture (main et machine), de coupe et de finition. Il répare les équipements des cavaliers et en crée aussi sur-mesure. Il peut être spécialisé dans une discipline : obstacle, dressage, endurance, attelage, etc.

Les activités consistent à :

- Concevoir à la main le gabarit/patron (mise à plat, tracé, découpe, ...) et élabore la forme ou le support ;
- Réaliser la coupe des matériaux (positionnement de gabarit, ...) à la main ou à l'aide d'une machine
- Réaliser la mise en volume/garnit de l'article ;
- Assembler (collage, couture, ...) les éléments de l'article (soufflet, tige, ...) à la main ou à l'aide d'une machine ;
- Réaliser les finitions sur les pièces et articles montés (nourriture du cuir, coupe de fil, teinte de tranche, ...) ;
- Réaliser l'essayage et les ajustements nécessaires en fonction de différents critères (confort, esthétique, dynamique) ;
- Décorer/garnir les pièces ou articles réalisées (pose d'accessoires...) ;
- Contrôler la conformité des pièces/articles façonnés (régularité des coutures, aspect de teinte, ...) et mène des actions correctives ;
- Rétablir/réparer des articles, des pièces par réfection/réparation de support, armatures (bois, carton, ...), réfection de parties usées, abîmées, nettoyage/décapage, recherche et application de teinte
- Réaliser les revêtements en cuir ou d'autres matériaux souples des objets ou supports rigides ;
- Créer nouveaux modèles, des accessoires (boucles, ...) pour une collection.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Réaliser un dessin technique
- Choisir les matières
- Prendre des mesures
- Réaliser les coupes
- Réaliser les assemblages
- Réaliser les coutures à la main
- Réaliser les coutures à la machine
- Réaliser les finitions des tranches

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier en bourrelier, à ce niveau de compétence, peu s'effectuer essentiellement en tant qu'artisan indépendant ou dans des contextes particuliers

Artisan,

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1802 : Réalisation d'articles en cuir et matériaux souples (hors vêtement)

H2401 : Assemblage - montage d'articles en cuirs, peaux

D1206 : Réparation d'articles en cuir et matériaux souples

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les composants de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuves sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la fabrication d'une pièce de harnachement en cuir de très haute qualité tels que briderie, protections, selle, ... qui permettront d'évaluer les techniques de coupe, de préparation, de couture main, de pique machine et des finitions.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF.

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUI | NON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|-----|-----|-----------------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | | X | |
| En contrat d'apprentissage | | X | |
| Après un parcours de formation continue | | X | |
| En contrat de professionnalisation | | X | |
| Par candidature individuelle | | X | |
| Par expérience dispositif VAE | X | | Voir conditions du concours |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924 : 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.